Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/6/25
ID : 030-213002140-20250616-DE_2025_06_18-DE

Commune de RIBAUTE LES TAVERNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 juin 2025 à 19h

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : **19**
En exercice : **17**
Qui ont pris part à la délibération : **11**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ITIER Frédéric**

Date de convocation : **10/06/2025**
Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : **17/06/2025**

Présents : ITIER Frédéric COULOMB Any SPITZ Françoise BRAGA Frédéric COMBEMALE Pierre-Marie D'HAYER Fabien POMARET Richard MAINGOUTAUD Rodolphe GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito
Absents : NEVEU Magali OSTALRICH Christophe BECK Marjorie MAURIN Vincent RAIBAUD Joëlle ITIER Nadège JABOULAY Marie
Pouvoirs : de JABOULAY Marie à POMARET Richard
Secrétaire de séance : Pierre-Marie COMBEMALE

Délibération n° DE_2025_06_18

Convention de mise à disposition du stade municipal.

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition du stade municipal qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition, les obligations et engagements des différentes parties.

Considérant que les travaux d'aménagement du nouveau terrain de football sont terminés, et que le terrain peut être utilisé,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide

- D'approuver cette convention de mise à disposition du stade
- D'autoriser le Maire à signer cette convention entre la Commune de Ribaute les Tavernes et l'Association « Le Cristal »

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal **administratif dans** un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'**application** informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Pour copie conforme au registre des délibérations,
A Ribaute les Tavernes le 17 juin 2025
Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire de séance, Pierre-Marie COMBEMALE